

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE 22 MARS 2021

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES EN EXERCICE : 27
NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES PRÉSENTS : 24

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS ABSENTS : 3

- AYANT DONNÉ POUVOIR : 1

- N'AYANT PAS DONNÉ POUVOIR : 2

Le 22 Mars 2021 à 18h00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise, dûment convoqué par le 1^{er} Vice-Président Monsieur Jean-Claude FRAISSARD, s'est réuni à la salle de réunion de l'Ecole de Musique de Haute-Tarentaise à Bourg-Saint-Maurice, sous la présidence de Monsieur Yannick AMET, Président

PRÉSENTS

Bourg-Saint-Maurice

Guillaume DESRUES, Laurence REGNIER, Laurent CHELLE, Gérard VERNAY, Françoise BESNARD, Cécile MULOT, Nicolas MORIN, Morgan LE LANN, Frédéric BATAILLE, Cécile UTILE-GRAND

Les Chapelles

Paul PELLECUER

Montvalezan

Jean-Claude FRAISSARD, Thierry GAIDE

Séez

Lionel ARPIN, Joëlle CAMPERS, Mathieu LECLERCQ,

Sainte-Foy-Tarentaise

Yannick AMET

Tignes

Serge REVIAL, Capucine FAVRE, Franck MALESCOUR

Val d'Isère

Patrick MARTIN, Gérard MATTIS, Véronique PESENTI-GROS

Villaroger

Alain EMPRIN

EXCUSÉS AYANT DONNÉS POUVOIR

Laurence FONTAINE (Pouvoir à Serge REVIAL)

EXCUSÉS

Éric JACQUEMOUD

Daniel EUSTACHE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Jean-Claude FRAISSARD

2021-26 VOTE DES TAUX DE LA FISCALITÉ LOCALE (TAXES ADDITIONNELLES) POUR L'ANNÉE 2021

La Vice-Présidente déléguée aux finances indique afin de financer le budget principal 2021, il convient de voter le taux des quatre taxes additionnelles :

- Taxe d'habitation
- Taxe foncière sur les propriétés bâties
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties
- Cotisation Financière des Entreprises.

Suite à la Commission Finances en date du 24 Février 2021, le budget primitif 2021 est présenté avec des taux de fiscalité identiques à ceux de 2020.

Elle propose que l'assemblée délibérante vote les taux suivants :

- | | |
|---|---------|
| • Taxe d'Habitation | 0,934 % |
| • Taxe Foncière sur les propriétés Bâties | 1,20 % |
| • Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties | 7,25 % |
| • Cotisation Foncière des Entreprises | 1,74 % |

Vu l'avis favorable de la Commission Finances réunie le 24 Février 2021 ;

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire réuni le 10 Mars 2021 ;

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE**, pour l'année 2021, les taux des taxes additionnelles suivants :
 - Taxe d'Habitation 0,934 %
 - Taxe Foncière sur les propriétés Bâties 1,20 %
 - Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties 7,25 %
 - Cotisation Foncière des Entreprises 1,74 %

AINSI FAIT ET DÉLIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

**Le Président,
Yannick AMET**

